

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 24 FÉVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Adjoint.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA, M Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M BRUNET Yves.

Mme Élise FICET donne procuration à Mme VOISIN Sabrina.

M Yann JOUAN donne procuration à Mme ABBÉ Madeleine.

Secrétaire de séance : M Jean-Baptiste CORDON,

Délibération 1

**COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRÊTÉ comme suit les opérations de l'exercice 2021 :

EXPLOITATION :

Dépenses	3 975.32 €
Déficit antérieur reporté	183 824.65 €
Recettes	439 110.15 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 251 310.18 €

INVESTISSEMENT :

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	203 959.33 €
Excédent antérieur reporté	165 222.78 €
Recettes	- €

DÉFICIT DE CLÔTURE : 38 736.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2021 à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 24 FÉVRIER 2022**

Délibération 2 **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
BUDGET « LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte administratif du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRÊTE comme suit les opérations de l'exercice 2021 :

EXPLOITATION :

Dépenses	3 975.32 €
Déficit antérieur reporté	183 824.65 €
Recettes	439 110.15 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 251 310.18 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	203 959.33 €
Excédent antérieur reporté	165 222.78 €
Recettes	- €

DÉFICIT DE CLÔTURE : 38 736.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte administratif 2021 à l'unanimité.

Délibération 3 **COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET**
COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire.
Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion de la commune n'appelle aucune observation.

ARRÊTE comme suit les opérations de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	852 441.34 €
Excédent antérieur reporté	63 762.88 €
Recettes	1 092 871.29 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 304 192.83 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	316 185.22 €
Excédent antérieur reporté	246 568.45 €

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 24 FÉVRIER 2022**

Recettes 333 571.51 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 263 954.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2021 à l'unanimité.

**Délibération 4 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET
COMMUNE**

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le Compte administratif de la commune n'appelle aucune observation.

ARRÊTE comme suit les opérations de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	852 441.34 €
Excédent antérieur reporté	63 762.88 €
Recettes	1 092 871.29 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 304 192.83 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	316 185.22 €
Excédent antérieur reporté	246 568.45 €
Recettes	333 571.51 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 263 954.74 €

Reste à réaliser

Dépenses	533 862.00 €
Recettes	101 431.00 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2021 à l'unanimité.

**Délibération 5 AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET
COMMUNE 2022**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2021 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (304 192.83 €) au budget de l'exercice suivant (2022).

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 24 FÉVRIER 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- A la section investissement du budget primitif 2022, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 240 000.00 €.
- A la section de fonctionnement du budget primitif 2022, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 64 192.83 €.

Délibération 6 PROJET DE ROUTE A LA VILLE ES ROBERT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le terrain cadastré A1513 de Mme CADIOU situé à la Ville Es Robert est de nouveau en vente, elle souhaite faire deux parcelles mais n'a pas d'accès. Elle sollicite la mairie pour savoir ce qui est possible. Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir le projet d'extension de la VC n°2 pour déboucher sur la RD792.

Ce projet nécessite des aménagements et autorisations. Monsieur le Maire a reçu madame LAMÉ, actuelle propriétaire des parcelles A428 et A429 sur lesquelles une emprise serait nécessaire à la réalisation du projet. Madame LAMÉ a informé Monsieur le maire qu'elle vendait sa maison et une rencontre a eu lieu avec les acquéreurs qui ont donné un avis favorable au projet.

Mme CADIOU devra nous céder un bout de terrain pour que la route soit faite et que l'accès à son terrain soit possible. La viabilisation de ses terrains sera à sa charge.

Monsieur le Maire doit revoir Mme CADIOU ainsi que M LE PETIT CEREL, responsable départemental du secteur de Plancoët, pour obtenir son autorisation d'ouvrir une voie sur la départementale RD792.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition de prolongation de la VC2 vers la RD792 si l'on obtient l'accord de toutes les parties.

Délibération 7 LOTISSEMENT A LA VILLE ES ROBERT

Une promesse de vente a été signée chez le notaire Me TEXIER Jérôme au mois de novembre 2021 pour acquérir le terrain de M ROBERT René et y créer un lotissement.

Pour avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à lancer une consultation pour choisir un bureau d'étude qui proposera l'aménagement du terrain.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération 8 TERRAIN DE FOOTBALL DEVIS POUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS

Monsieur BOURSEUL Benoit a fait le point de tous les matériaux nécessaires pour remettre en état le local des chasseurs au terrain de football. Des devis sont fournis pour le changement des portes, la réfection du local (plafond et sol...).

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 24 FÉVRIER 2022

La SAS SOCOBATI propose :

un devis pour 3 portes pour un montant de 1 079.58 € HT.

un devis pour la réfection du sol pour un montant de 1 582.24 € HT.

et un devis pour la réfection du plafond pour un montant de 2 533.95 € HT.

Le montant total s'élève à 5 195.77 € HT.

La société POINT P propose :

Un devis pour 3 portes pour un montant de 1 165.35 € HT.

Un devis pour la réfection du plafond et du sol pour un montant de 4 174.07 € HT.

Le montant total s'élève à 5 339.42 € HT.

Les conseillers après délibération décident de choisir les devis de la SAS SOCOBATI au montant indiqué ci-dessus.

Délibération 9 **PANNEAUX ET NUMÉROTATION**

Des panneaux de lieux-dits et des numéros de maison qui seront à partir de maintenant de couleur blanche avec un liséré bleu sur toute la commune, doivent être commandés.

Monsieur le Maire et M BRUNET Yves ont parcouru la commune pour vérifier si tous les numéros sont mis et visibles de la route, ce qui permet la mise en place de la fibre (soit un boîtier par maison qui aura son numéro d'adresse).

Monsieur le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à commander des panneaux pour une valeur d'environ 2 000.00 € HT après la vérification.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition comme indiqué ci-dessus.

Délibération 10 **REPAS DES AÎNÉS**

En raison de la pandémie, certaines personnes bénéficiaires d'un ticket repas dans le cadre du repas des aînés 2021 ne l'ont pas encore validé.

Monsieur le Maire propose de prolonger la validité jusqu'au 30 avril 2022 et le délai de facturation jusqu'au 31/05/2022.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte les propositions faites par Monsieur le Maire.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 24 FÉVRIER 2022

Délibération 11

L'ÉTANG DES AULNAYS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une réponse du conseil départemental à la demande de subvention au titre du contrat départemental sur le projet d'achat et de réhabilitation du site de l'étang des Aulnays. Le courrier précise que nous sommes autorisés à effectuer l'achat et éventuellement à démarrer les travaux de réhabilitation, notre demande de subvention sera recevable, Monsieur le maire précise bien que cela ne vaut pas accord de subvention, mais juste une éligibilité à déposer la demande.

Compte tenu de cette réponse, le conseil municipal confirme sa volonté d'acquérir le site et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers des problèmes de boue à la station d'épuration.

M RICARD Bruno vice-président de Dinan Agglomération, en charge du pilotage de la stratégie de la ressource en eau a été contacté à ce sujet par mail, sa réponse est de ne plus couper les roseaux. Ce qui pour nous semble incompréhensible vu que la station déborde.

M CAMPION et M LESLE Thomas de Dinan Agglomération ont été contacté, un rendez-vous est prévu le 10 mars à 10h30 avec M le Maire pour faire le point et envisager des solutions pour le bon fonctionnement de la station d'épuration.

LE PONT DE LA MOTTE ES RIEUX

La vérification de deux ponts sur la commune fait apparaître le mauvais état de celui situé à la Motte Es Rieux.

Un compte rendu est en cours d'instruction et nous sera remis pour envisager les travaux à réaliser.

La commune de Corseul a été prévenue du problème vu que le pont est mitoyen.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Elles se déroulent le 10 et 24 avril 2022.

SKATE PARK

Après la visite d'un skate park à Créhen, la mairie souhaite prévoir le même type de projet auprès du groupe scolaire. Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à lancer le projet du skate park soit de demander des devis pour se rendre compte des tarifs et pouvoir solliciter les subventions nécessaires en temps voulu.

Ordre du jour :

Délibération 1 Compte de gestion 2021 budget lotissement « La Louvelais »

Délibération 2 Compte administratif 2021 budget lotissement « La Louvelais »

Délibération 3 Compte de gestion 2021 budget commune

Délibération 4 Compte administratif 2021 budget commune

Délibération 5 Affectation du résultat budget commune 2022

Délibération 6 Projet de route à la Ville Es Robert

Délibération 7 Lotissement à la Ville Es Robert

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 24 FÉVRIER 2022**

Délibération 8 Terrain de football devis pour les travaux des bâtiments
 Délibération 9 Panneaux et numérotation
 Délibération 10 Repas des aînés
 Délibération 11 L'étang des Aulnays
 Questions diverses

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

M DAULY Philippe, Maire	
Mme ABBÉ Madeleine, Adjointe	
M BRUNET Yves, Adjoint	
Mme MORIN Anne-Claude, Adjointe	Procuration à M BRUNET Yves
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ALVES PÉREIRA Ludivine, Conseillère	
M OLÉRON Michel, Conseiller	
Mme ANDRÉO Isabelle, Conseillère	
M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
Mme LEROY Élise, Conseillère	Procuration à Mme VOISIN Sabrina
M JOSSET Franck, Conseiller	
Mme VOISIN Sabrina, Conseillère	
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 24 FÉVRIER 2022**

Mme RAMEZ Lydie, Conseillère	
M JOUAN Yann, Conseiller	Procuration à Mme ABBÉ Madeleine